

RÉCUPÉRATION DES TUBULURES D'ÉRABLIÈRE

Depuis l'été 2020, les tubulures d'érablières sont récupérées à l'écocentre de Val-des-Sources. La récupération des tubulures est gérée par MFJ Recycle aussi gestionnaire de l'écocentre de Val-des-Sources.

La MRC des Sources, par son projet d'économie circulaire Synergie Estrie, a travaillé avec ses partenaires, MFJ Recycle et les municipalités des Sources, à implanter ce site de dépôt pour récupérer les tubulures usées de son territoire.

En effet, les tubulures acéricoles appartiennent à la catégorie des plastiques agricoles. Actuellement, ce sont seulement 20 % des plastiques de cette catégorie qui sont recyclés au Québec. Cette initiative vise donc à améliorer cette statistique dans notre région.

Afin d'encourager les acériculteurs à participer au projet, le territoire des Sources s'est doté d'incitatifs financiers limitant les coûts pour les entreprises participantes.

Accès au site de dépôt

Le site de dépôt est situé au 171 rue Nicolet à Val-des-Sources.

Avant de vous rendre au site de dépôt, veuillez valider les heures d'ouverture du site au <https://valdessources.ca/services-au-citoyen/compost-ordures-et-recyclage/ecocentre/>

Pour plus d'information

mfjrecycle@gmail.com

819-679-9140

Consultez les modalités de dépôt des tubulures à la page suivante.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES TUBULURES

- Les tubulures de 5/16 doivent être séparées des maîtres ligne (main);
- Les broches doivent être retirées;



- Un coût la tonne sera exigée pour le dépôt des tubulures. Ces frais serviront à assurer la gestion et le transport de la matière vers le recycleur. Une conversion au volume sera utilisée pour calculer les coûts jusqu'à l'acquisition prochaine d'une balance par le site de dépôt. À titre indicatif, ce taux de conversion est en moyenne de 300 kg pour 1 000 entailles.

Si vous êtes situé en zone verte agricole : Les coûts de dépôt vous seront facturés via votre compte de taxe municipale de l'année suivante. Ainsi, par l'application de cette stratégie vous pourrez recevoir un crédit de taxe agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour ce frais de dépôt des tubulures.

Si vous êtes situé en zone blanche : Vous n'avez pas accès au crédit de taxe agricole au même titre que la zone verte, mais une entente pourra être conclue avec MFJ Recycle pour gérer vos tubulures.